

Tucquegnieux

info



JUILLET 2021
N°100

*Le Bulletin
d'Informations
Municipales
fête son 100^e
numéro et ses
25 ans*



*Rappel des événements
marquants de ces
25 années
en page centrale*

Tucquegnieux



Info



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

SEPTEMBRE 1995 - N°1



*Les 24 heures
de Tucquegnieux
1995*



MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,
Cette édition constitue le 100^e bulletin d'information de Tucquegnieux. Le n° 1 a été édité en septembre 1995.

Depuis, nous avons le plaisir de vous proposer 4 bulletins par an. Bulletins retraçant la vie de notre commune, la vie de nos associations sportives, culturelles, les travaux réalisés dans notre ville, le budget, les écoles etc...

Pour l'année 2021, Les projets communaux avancent.

Les travaux d'agrandissement du périscolaire ont commencé récemment, l'agrandissement de l'école Louise Michel débutera avant la fin de l'année. Dans l'attente de la réalisation de ces derniers, les enfants de toute petite et petite section seront accueillis les après-midi pour le temps de sieste dans une classe aménagée à l'école Jules Ferry. Les travaux de réhabilitations extérieures du gymnase sont prévus à la fin de cette année.

Les mesures sanitaires s'étant quelque peu assouplies avec la réouverture des commerces, des lieux de loisirs et la reprise d'activités sportives, la vie peut reprendre un peu de son cours, et la commune retrouver en partenariat avec les associations un petit regain de manifestations (fêtes foraines, festivités du 13 et 14 juillet, fête du 15 août...) toujours dans le respect des gestes barrières.

Concernant les dernières élections, bien que le taux d'abstention était important, André CORZANI et Rosemary LUPO ont été élus conseillers départementaux de notre canton ; Nous les félicitons tant pour leur élection que pour leur implication importante pour notre département. Pour terminer, le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons un très bel été et de bonnes vacances.

**Marianne DELLA NOCE -
WAWRZYNIAK,**

Le Maire

COMMÉMORATIONS



25 AVRIL
**JOURNÉE DU
SOUVENIR
DES DÉPORTÉS**



8 MAI
**VICTOIRE-
ARMISTICE
DE LA
SECONDE
GUERRE
MONDIALE**



1^{er} MAI
**STÈLE DES
VICTIMES DU
TRAVAIL**

19 MAI
**STÈLE À LA MÉMOIRE
DES SOLDATS
SOVIÉTIQUES**

Le 19 mai avait lieu la commémoration du 50^e anniversaire de la stèle à la mémoire des soldats soviétiques inhumés au

cimetière de VALLEROY, morts en déportation dans les mines de fer durant la seconde guerre mondiale. Etaient présents l'ambassadeur du Kazakhstan en France, le consul de Russie à Strasbourg, le Sous-préfet de Briey ainsi que de nombreux élus des communes du pays haut. N'oublions pas le sacrifice de ces soldats faits prisonniers par les armées Nazis sur le front de l'Est car ils ont eux aussi participé à la libération de l'Europe du joug de l'Allemagne nazi. Un pommier symbole de paix a été planté par l'ambassadeur Kazakh comme le veut la tradition dans cette république aujourd'hui indépendante.





FÊTE DE LA MUSIQUE

Le Comité des Fêtes, la Commission Culture de Tucquegnieux et La Chaise Musicale ont travaillé ensemble pour fêter la musique le 26 juin dernier. Ce partenariat associatif intergénérationnel fut une réussite en tous points !

Une journée de montage et une autre de démontage furent nécessaires pour proposer un événement gratuit et de qualité. C'est donc sous les meilleurs auspices et avec un temps magnifique que les grilles se sont ouvertes en milieu d'après-midi au village près du Lavoir communal. Derrière les masques, la bonne humeur était déjà perceptible ! A partir de 16h, les plus jeunes (et les moins jeunes) ont admiré les jongleries de l'équipe de Paulo la Brûlure. Les enfants ont pu bénéficier d'une initiation et s'essayer à cet exercice. S'en est suivi un blind test très suivi par le public présent. Bravo aux gagnants pour leur connaissance musicale ! A partir de 18h, quatre concerts se sont enchaînés.

- ▶ **Les Mood Disorder**, dont c'était le premier concert, ont ouvert le bal.

- ▶ Le Tucquenois **Anthony Maf** nous a ensuite fait partager son univers tout en douceur.
- ▶ Les messins de **Fat Bald Turk**, avec leur rock "oriental", ont mis tout le monde d'accord.
- ▶ Le duo **Ceux d'la Mouf**, qui était déjà passé à Tucquegnieux en septembre dernier pour les

15 ans de la Chaise Musicale, a conclu la soirée.

En bonus, le concert a été animé par un spectacle de feu proposé par les jongleurs de l'après-midi. Une jolie surprise !

Seul bémol, le site étant limité à 100 personnes, protocole sanitaire oblige, beaucoup de gens n'ont pu entrer faute de place...

Merci aux agents communaux de Tucquegnieux, aux équipes du Comité des Fêtes, de la Commission Culture et de la Chaise Musicale pour leur professionnalisme et leur motivation !



BUDGET SYNTHÈSE

LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

Le budget primitif 2021 se présente dans la continuité des budgets précédents. Les taux de fiscalité ont été revotés à l'identique.

Il s'équilibre :

- ▶ en dépenses et recettes de fonctionnement à **2 267 120,72 €**,
- ▶ en dépenses et recettes d'investissement à **1 438 080,45 €**, soit un budget total de **3 705 201,17 €**.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	636 818,30 €	635 350,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	662 020,00 €	696 850,00 €
014	Atténuations de produits	120 000,00 €	119 640,00 €
65	Autres charges de gestion courante	330 669,13 €	286 134,00 €
Total des dépenses de gestion courante		1 749 507,43 €	1 737 974,00 €
66	Charges financières	29 916,99 €	29 225,16 €
67	Charges exceptionnelles	2 200,00 €	22 200,00 €
68	Dotations provisions semi budgétaires	7 000,00 €	7 000,00 €
022	Dépenses imprévues	100,00 €	2 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 781 724,42 €	1 798 399,16 €
023	Virement à la section d'investissement	515 730,32 €	466 221,56 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 500,00 €	2 500,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		518 230,32 €	468 721,56 €
TOTAL		2 299 954,74 €	2 267 120,72 €

LES RECETTES

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021
013	Atténuations de charges	150,00 €	150,00 €
70	Produits des services, du domaine et de ventes...	64 360,00 €	82 191,00 €
73	Impôts et taxes	780 100,00 €	826 700,00 €
74	Dotations et participations	807 039,30 €	773 342,00 €
75	Autres produits de gestion courante	238 000,00 €	291 147,93 €
Total des recettes de gestion courante		1 889 649,30 €	1 973 530,93 €
76	Produits financiers		0,00 €
77	Produites exceptionnels	21 700,00 €	6 150,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 911 349,30 €	1 979 680,93 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	65 000,00 €	65 000,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		65 000,00 €	65 000,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		65 000,00 €	65 000,00 €
TOTAL		1 976 349,30 €	2 044 680,93 €
Résultat reporté			222 439,79 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			2 267 120,72 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES

Chapitre	Libellé	BP 2020	Restes à réaliser 2020	BP 2021	Total
20	Immobilisations incorporelles	14 896,40 €	5 846,40 €	7 050,00 €	12 896,40 €
21	Immobilisations corporelles	661 331,75 €	134 017,34 €	783 418,33 €	917 435,67 €
Total des dépenses d'équipement		676 228,15 €	139 863,74 €	790 468,33 €	930 332,07 €
10	Dotations			2 000,00 €	2 000,00 €
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	206 220,30 €		143 796,99 €	143 796,99 €
26	Participations et créances rattachées	700,00 €			
Total des dépenses financières		206 920,30 €		145 796,99 €	145 796,99 €
Total des dépenses réelles d'investissement		883 148,45 €	139 863,74 €	936 265,32 €	1 076 129,06 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	65 000,00 €		65 000,00 €	65 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	3 000,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		68 000,00 €		68 000,00 €	68 000,00 €
TOTAL		951 148,45 €	139 863,74 €	1 004 265,32 €	1 144 129,06 €
Solde d'exécution négatif reporté					293 951,39 €
Total des dépenses d'investissement cumulées					1 438 080,45 €

LES RECETTES

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021
13	Subventions d'investissement	403 000,00 €	495 943,76 €
16	Emprunts et dettes assimilées		
21	Immobilisations corporelles		1 000,00 €
Total des recettes d'équipement		403 000,00 €	496 943,76 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	59 418,13 €	33 600,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	350 970,74 €	433 815,13 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00 €	2 000,00 €
Total des recettes financières		413 388,87 €	469 415,13 €
Total des recettes réelles d'investissement		816 388,87 €	966 358,89 €
021	Virement de la section de fonctionnement	432 521,56 €	466 221,56 €
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	2 500,00 €	2 500,00 €
041	Opérations patrimoniales	3 000,00 €	3 000,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		438 021,56 €	471 721,56 €
TOTAL		1 254 410,43 €	1 438 080,45 €

LE BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT LOUIS PAPIS

Le budget annexe, concernant le lotissement Louis Papis, reprend les mouvements de stocks. Les cinq terrains ont été vendus. Ce budget annexe sera donc clôturé au 31/12/2021.



27 JUIN 2021

ÉLECTIONS RÉGIONALES

	MAIRIE 1	MAIRIE 2	MAIRIE 3
Nombre d'électeurs inscrits	1041	936	1977
Nombre de votants	221	183	404
Nombre de suffrages exprimés	214	180	394

ONT OBTENU

La force de nos territoires - Mme KLINKERT Brigitte	22	17	39
Rassemblement pour l'Alsace, la Champagne - Ardenne et la Lorraine - M. JACOBELLI Laurent	57	61	118
Plus forts ensemble avec Jean Rottner M. ROTTNER Jean	43	30	73
Il est temps ! Pour l'écologie et la justice sociale en Grand Est - M ^{me} ROMANI Eliane	92	72	164

▶ Taux de participation : 20,43 %

27 JUIN 2021

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

	MAIRIE 1	MAIRIE 2	MAIRIE 3
Nombre d'électeurs inscrits	1041	936	1977
Nombre de votants	223	183	406
Nombre de suffrages exprimés	214	175	389

ONT OBTENU

André CORZANI / Rosemary LUPO	149	121	270
Rémy ALFTERMEYER / Anaïs MANGEON	65	54	119

▶ Taux de participation : 20,53 %

Tout ce qu'il faut savoir pour bien trier ses déchets

Astuces sur le tri des emballages

(Sacs transparents) :

La distribution annuelle des sacs de tri aura lieu courant juillet-août pour la commune de Tucquegnieux.



- Seuls les **emballages et les papiers/cartons** se recyclent. Ainsi, les objets (ex : bassine, seau, sachets...) et les jouets ne peuvent pas être déposés dans les sacs de tri.
- Pour bien trier les emballages plastique, il suffit d'appliquer la règle suivante : « Si l'emballage est en plastique et qu'il a la forme d'une bouteille ou d'un flacon, alors celui-ci se recycle. » Ainsi les pots de crème, les barquettes et les sacs de croquettes sont à déposer dans les sacs de déchets ménagers.
- **Il ne faut pas imbriquer les emballages, c'est-à-dire ne pas mettre un emballage dans un autre** (ex : la bouteille d'eau mise dans le carton de céréales). En effet, les machines et les agents du centre de tri ne peuvent pas séparer les différents matériaux et cela part en refus de tri pour aller en décharge avec les ordures ménagères.

Message important du SIRTOM

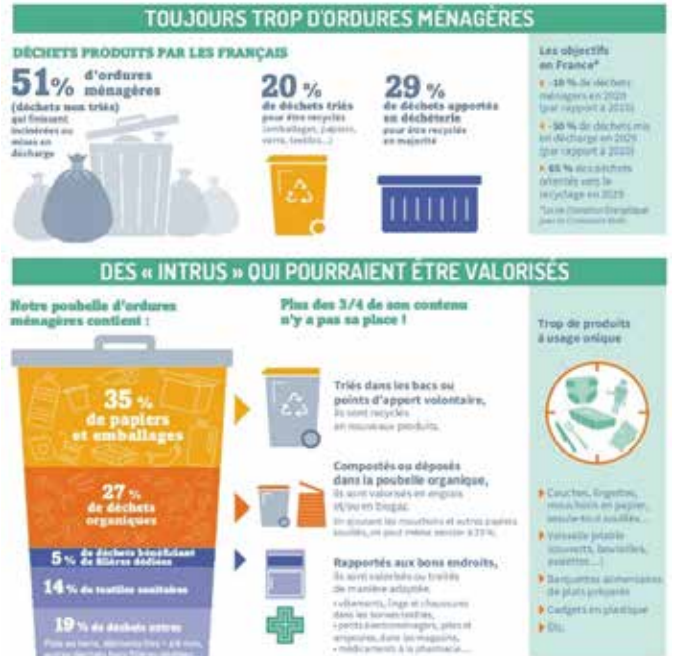
13 496 €, voilà ce qu'a coûté, suite à des actes de malveillants, la vidange, le nettoyage, le traitement de nos cuves d'huile polluées au PCB* dans nos déchèteries en 2020 ; ainsi que le rachat de trois nouveaux contenants. Malheureusement, le syndicat s'est à nouveau trouvé confronté à ce même scénario sur la déchèterie d'Homécourt. En effet, des individus ont déposé des produits contaminés et par conséquent nous ont à nouveau contraints de suspendre tous les apports d'huile de vidange jusqu'à ce que tout soit nettoyé.

*Les polychlorobiphényles connus sous le nom de PCB ont été très largement utilisés des années 30 aux années 80 dans de nombreux domaines : lubrifiants, ignifugeants, encres, peintures ou adhésifs, transformateurs, lignes à haute tension. Ils sont interdits depuis les années 90 du fait de leurs dangers.

Composition d'une poubelle

Chiffres clés de la composition d'une poubelle française ainsi que les différentes catégories de déchets pouvant être valorisés.

QUE CONTIENT NOTRE POUBELLE ?



Le verre

Seuls les **emballages en verre tels que les bouteilles, pots et bocaux** se recyclent. Ainsi, les plats en pyrex, la vaisselle (assiettes, verres de table, saladiers) sont à déposer avec les ordures ménagères.





LA BOUTIQUE MELI-MELO REMPLACE LE SECOURS CATHOLIQUE

Le Secours Catholique vient de changer de nom. Désormais ce sera une association libre et indépendante Tucquenoise qui portera le nom de « **BOUTIQUE MELI MELO** ».

Claudine MATASSONI et toute son équipe vous accueilleront dans les mêmes locaux à Tucquegnieux, toujours au 16 rue Amédée Lamoine,

► **tous les mardis de 13h30 à 16h30 et le premier samedi de chaque mois de 14h à 17h.**

Vous y trouverez des vêtements, linge de maison, bibelots, jouets d'occasion, chaussures, divers, etc... d'occasion.

Les dons seront à déposer au local, soit le lundi ou le mardi aux mêmes horaires. La BOUTIQUE MELI MELO est ouverte à tous les Tucquenois et Tucquenoises et habitants des villages alentours.

Aucune condition de ressources, tout le monde peut s'y rendre.

Maintien des gestes barrières contre la COVID-19 : port du masque obligatoire et gel hydroalcoolique à l'entrée. Pas plus de 6 personnes à la fois.

VENEZ NOMBREUX

Toutes les recettes seront reversées au CCAS.

Pour tout autre renseignement : Tél. 06 36 74 84 05

La municipalité souhaite le meilleur à cette nouvelle association et la remercie pour ce beau geste envers le CCAS.



PHARMACIE DES COQUELICOTS

Il y a du nouveau au 8b rue Jean-Jaurès. En effet, depuis le 1^{er} juin, la pharmacie du plateau a changé de gérants et de nom. C'est Stéphanie SCLAPARI et Justine SERRANELLI qui sont désormais aux commandes de l'officine anciennement nommée Paquin, **devenue la pharmacie des Coquelicots**. Aucun changement au niveau des employés, les

deux docteurs en pharmacie ont décidé de conserver les blouses blanches ayant exercé jusque-là. Les services non plus ne changent pas, tout comme les tests anti-Covid et la vaccination qui se poursuivent au sein de l'officine.

La municipalité souhaite pleine réussite aux nouvelles pharmaciennes.

COURS DE MUSIQUE

L'école intercommunale de musique du Pays-Haut (EIMPH) fait sa rentrée musicale !

Pour enfants et adultes, sur les communes d'Audun-le-Roman, Trieux et Tucquegnieux. Des professeurs vous accueillent et dispensent leur cours selon leurs spécialités : Solfège, éveil musical, piano, guitare, violon, saxophone, accordéon, flûte traversière et batterie.

Si vous souhaitez vous inscrire pour l'année 2021-2022 :

RDV au bâtiment C, derrière la mairie de Tucquegnieux - rue Clémenceau

► **Mercredi 08 septembre 2021 de 17h à 20h**

► **Judi 09 septembre 2021 de 18h à 20h**

► **Informations et renseignements :**

www.eimph.com



BIBLIOTHÈQUE PABLO-NERUDA

Lundi.....	13h30 à 17h00
Mardi.....	13h30 à 17h00
Jeudi.....	13h30 à 18h00
Vendredi.....	13h30 à 18h00
Samedi.....	10h00 à 12h00

DES
NOUVEAUTÉS
TOUTE
L'ANNÉE



OFFRE D'EMPLOI DE TRANSDEV GRAND-EST

Envie d'une nouvelle activité ? Rejoignez les équipes de TRANSDEV et devenez **CONDUCTEUR DE CAR** en période scolaire.

Formation gratuite assurée. **Contact : Tél. 03 87 75 43 86**

COURS DE SOPHROLOGIE

Après une petite pause estivale, **les cours de sophrologie reprendront à partir du 08 septembre 2021.**

Ils auront lieu tous les mercredis à 18h00 à la salle Annexe située rue Amédée Lamoine à Tucquegnieux-Marine.

La sophrologie associe le relâchement musculaire, la respiration et les pensées positives.

Ouverts à tous : enfants,

adolescents ou adultes, avec possibilité de consultations individuelles.

Les personnes intéressées peuvent contacter **Cécile FRANCOIS**

▶ **06 51 63 19 99**

▶ **c.francois.sophro@gmail.com**

MISE À JOUR DU PLAN CADASTRAL

Le service du cadastre va entreprendre la mise à jour des plans cadastraux de la commune de Tucquegnieux.

Ces travaux se dérouleront entre le 5 juillet et le 30 septembre 2021.

Des géomètres, munis de cartes professionnelles, passeront dans la commune durant cette période afin de mesurer les constructions et les additions de constructions ne figurant pas sur le plan cadastral.

Un arrêté préfectoral concernant ces travaux est affiché en Mairie.

Merci de leur réserver un bon accueil.

HORAIRES BUREAU DE POSTE

Du 05 juillet au 29 août 2021 le bureau de Poste est ouvert seulement les après-midis :

- ▶ Lundi : de 13h30 à 16h00
- ▶ Mardi à Vendredi : de 13h30 à 16h30
- ▶ Heure limite du dépôt du courrier-colis-chronopost : 15h15

COURS DE CATÉCHISME

A partir du 8 septembre prochain, les cours de catéchisme reprendront à la salle Annexe, près de l'école élémentaire, rue Amédée Lamoine à Tucquegnieux-Marine les jours suivants :

▶ **Les mercredis de 10h30 à 12h00**

▶ **Les jeudis de 18h30 à 20h00**

Inscriptions au presbytère d'Audun-le-Roman, 4 rue Lucien Michel **Tél. 03 82 21 29 16** ou auprès de Marie-Pierre JOLIVALT.



DON DU SANG

L'amicale des donneurs de sang vous donne rendez-vous pour la prochaine collecte à la salle municipale de Tucquegnieux,

**Mardi 31 AOÛT 2021
de 15h30 à 19h00**



NIDS DE GUEPES ET D'ABEILLES

En cas de découverte d'un nid de guêpes

dangereux, vous pouvez contacter la Société JBN à Briey (Tél. 03 82 46 37 26) qui s'engage à intervenir dans les 24 heures pour sa destruction. Cette intervention vous coûtera 110 € dont la moitié sera pris en charge par la commune sur présentation de la facture.

En cas de découverte d'un nid d'abeilles, vous pouvez faire appel à un apiculteur de la commune (liste ci-dessous) qui se chargera de récupérer l'essaim



- ▶ **ANTONIACOMI Lilian**
Tél. 06 80 90 88 80
- ▶ **FRANKEN Albert**
Tél. 03 82 20 59 14
- ▶ **RODZIK Jean-François**
Tél. 03 82 21 38 51
- ▶ **ROZBORSKI René**
Tél. 06 03 87 91 07

ENVIE DE GRAFFITI ?

Si tu as entre 12 et 17 ans,
Si tu habites sur la
Communauté de Commune
Cœur du Pays-Haut,
Et que tu as envie de graffer...
RDV sur le chantier jeune de la
CPH du **26 au 30 juillet 2021**

Les personnes intéressées peuvent contacter **Rachel PAILOT**,
coordinatrice du CTJEP Tél. **03 83 29 37 23** ou **07 63 19 50 30**
Mail : **r.pailot@francas54.org**



LIMITES PLANTATIONS ET DOMAINE PUBLIC

Rappel des règles en matière de gestion des plantations vis-à-vis du domaine public.

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées. Ceci afin qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et qu'ils ne constituent pas un danger (en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation,

en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant).

Autre élément important : les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens d'électricité, de téléphonie, et d'éclairage public.

Voies communales :

On ne peut avoir d'arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de 2 mètres pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur et à la distance de 0,50 mètre pour les autres.



Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire) qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

UN ARRÊTÉ POUR L'ENTRETIEN DES VOIES

Dans le but d'assurer la commodité du passage dans les rues et afin de prémunir les habitants contre tous risques d'accidents, la municipalité a décidé de publier un arrêté, en date du 21/07/2020, imposant aux riverains des voies publiques ou voies ouvertes à la circulation publique :

- ▶ De balayer et de désherber régulièrement le devant et les côtés de leurs propriétés jusqu'au caniveau.
- ▶ En cas de travaux : de balayer et laver le caniveau afin de faire disparaître la boue et faciliter l'écoulement de l'eau.
- ▶ D'élaguer les arbres, arbustes et autres plantations situées sur leur propriété, et débordant sur la voie publique. (Les produits de ces balayages doivent être mis dans des bacs à déchets verts et en aucun cas ne doivent être déversés dans les bouches d'égout.)
- ▶ Par temps de neige ou de gelée, de balayer la neige et de casser la glace devant leur propriété, sur les trottoirs jusqu'au caniveau. Avec interdiction de jeter cette neige et glace sur la rue.



- ▶ De ne rien suspendre ou exposer contre les maisons, édifices ou clôtures, qui puisse nuire aux passants ou les incommoder. Aucun objet dont la chute pourrait blesser ou salir ne doit être déposé sur les toits, entablements, gouttières, terrasses, murs et autres lieux élevés des maisons.

Il est également défendu aux habitants, de jeter dans les rivières, des ordures, immondices, débris ou résidus que ce soit de ménage, de cuisine, de laboratoires, d'ateliers ou d'usines.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE

Pendant la période estivale, la mairie sera exceptionnellement fermée :

- ▶ **Vendredi 13 août l'après-midi**
- ▶ **Samedi 14 août le matin**

INTERDICTION D'UTILISATION D'ARTIFICES

Suite à l'arrêté préfectoral n°37/2021/SIDPC du 25 juin 2021, dans l'ensemble du département de la Meurthe-et-Moselle, **du 28 juin au 15 juillet 2021, l'utilisation d'artifices de divertissement et d'artifices pyrotechniques, quelle qu'en soit la catégorie, est INTERDITE :**

- ▶ Sur l'espace public ou en direction de l'espace public,
- ▶ Dans les lieux de grands rassemblements de personnes, ainsi qu'à leurs abords immédiats,
- ▶ Dans les immeubles d'habitation ou en direction de ces derniers.

MÉNAGEZ-VOUS, INTERVENTION S'OCCUPE DE TOUT !

Vous avez besoin d'aide pour vos travaux : MÉNAGE, DÉBARRAS, JARDINAGE, PETITS TRAVAUX.

Vous pouvez faire appel au personnel d'INTERVENTION qui :

- ▶ Calera avec vous les modalités d'intervention
- ▶ Interviendra aux heures et dates fixées avec vous.
- ▶ Assurera le suivi de votre prestation.
- ▶ Prendra en charge tout le suivi administratif.

Vous n'êtes pas lié par un contrat de travail et n'êtes pas engagé dans le temps. Vous bénéficierez d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50% du montant de votre facture. Vous procurez du travail à des personnes en recherche d'emploi et soucieuses de travailler. **Contact : Tél. 03 82 33 68 37**





CHASSE AUX SANGLIERS

Suivant l'arrêté préfectoral n°2021/DDT/ABER/198 du 31 mai 2021, le tir au sanglier par les lieutenants de louveterie est autorisé sur la commune de Tucquegnieux jusqu'au 31 août 2021. Le lieutenant Marc BOUVET est chargé de détruire les sangliers qui causent des dégâts sur le territoire par utilisation d'une arme à feu autorisée, en tir individuel et de nuit si nécessaire. Le choix des lieux et heures est laissé à l'initiative du lieutenant de louveterie. L'utilisation de véhicules, de sources lumineuses, d'appareil de vision nocturne et de tout appareil de visée nocturne est autorisée.

TRAVAUX / SÉCURITÉ

Marquage au sol réalisé pour la circulation des bus du collège Joliot Curie



PASS CULTURE POUR LES JEUNES DE 18 ANS

Le Pass Culture est une mission de service public portée par le ministère de la Culture.

Ce dispositif permet aux jeunes de 18 ans résidant en France, d'avoir accès **jusqu'à la veille de leur 19 ans à une application** sur laquelle ils disposeront de **300€ pendant 24 mois** pour découvrir et réserver selon leurs envies les propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc...). Pour en **beneficier**, il suffit de télécharger **l'application mobile Pass Culture**, disponible

pass
Culture 

gratuitement sur Google-Play ou l'Apple-Store, et de déposer son dossier d'inscription en joignant une pièce d'identité et un justificatif de domicile ou une attestation d'hébergement. Le Pass Culture a pour objectif d'encourager la rencontre entre les acteurs culturels et les utilisateurs, il n'est donc pas possible de se faire livrer des biens matériels. Les achats de biens numériques (ebook, SVoD, jeux vidéo...) sont plafonnés à 100€.



Cet été

La Municipalité et
Le Comité des Fêtes

proposent

les festivités de la
Fête Nationale !



(Festivités organisées selon le protocole en vigueur)

FÊTES FORAINES

TUCQUEGNEUX MARINE :

16 juillet au 21 juillet

TUCQUEGNEUX VILLAGE :

13 août au 18 août

Ouverture de la fête le vendredi
Distribution de tickets gratuits
aux enfants présents, par le Comité
des Fêtes et la municipalité ...

Animations et jeux pendant les fêtes foraines organisés par les associations locales
(Selon le protocole sanitaire en vigueur aux dates indiquées)



- N°1 Septembre 1995 ▶ Élections municipales du 11 Juin 1995 : Simon STACHOWIAK élu Maire de la commune.
- N°2 Décembre 1995 ▶ Le BASKET CLUB Tucquenois compte 69 licenciés.
- N°4 Juin 1996 ▶ Élection du conseil municipal des jeunes.
▶ Journée de l'environnement ville propre 150 participants.
- N°6 Décembre 1996 ▶ 1^{er} Marché de Noël à la salle municipale avec 40 exposants.
- N°9 Octobre 1999 ▶ La fête de la paix : les écoles primaires se réunissent pour un lâché de ballons multicolores.
- N°10 Décembre 1997 ▶ 1^{re} brocante organisée par le comité des fêtes le 28 septembre 1997.
▶ Le 8 novembre 1997 une boum organisée à la salle municipale réunie 250 jeunes.
- N°13 Octobre 1998 ▶ Création de l'école de Musique du pays Haut (EIMPH).
▶ Course cycliste des 24 heures de Tucquegnieux avec 180 participants dont le plus jeune concurrent a 4 ans. Le vainqueur a fait 65 tours (578km).
- N°14 Décembre 1998 ▶ 1^{re} soirée Halloween avec l'élection du plus beau déguisement.
- N°15 Juin 1999 ▶ Les 20 ans du couarail avec 40 adhérents.
- N°18 Avril 2000 ▶ Tucquegnieux est retenu pour l'ouverture des championnats du monde d'aéromodélisme.
- N°22 Avril 2001 ▶ 1^{er} Mai : le rassemblement populaire et la fête du sous-sol Lorrain se déroulera à Tucquegnieux.
- N°29 Décembre 2002 ▶ L'Association Amicale motos loisirs organise la fête de l'évasion : 4000 entrées.
- N°30 Mars 2003 ▶ Les Dart's Angels, club de fléchettes local a organisé un grand open où 250 joueurs se sont affrontés sur les cibles électroniques à la salle municipale.
- N°32 Octobre 2003 ▶ « Scène 2003 en 54 tours » festival de musique au stade brabant.
- N°33 Janvier 2004 ▶ Tucquegnieux fait son cinéma le 01 décembre 2003 : Laura Smet et Emmanuelle Devos ont joué, rue Jeanne D'arc, deux scènes du film « la femme de Gilles ».
- N°36 Octobre 2004 ▶ Exposition « l'école d'autrefois » à la bibliothèque, organisée par Mme Della Noce. Beaucoup d'objets ont refait surface (plumier, buvard, ardoise...)
- N°40 Décembre 2005 ▶ Création de la nouvelle bibliothèque avec un coin lecture pour les enfants et un coin ordinateur.
La nouvelle bibliothécaire est Mme Meyer Danièle.
▶ Concert de Samara Balouf dans le cadre de l'édition 2005 de Nancy jazz Pulsations.
- N°43 Juin 2006 ▶ Un arbre, un enfant. Un arbre est planté pour chaque naissance de l'année 2005 dans la Commune.
▶ Le tour de Lorraine Juniors fait étape à Tucquegnieux.
- N°44 Octobre 2006 ▶ Ouverture de l'accueil périscolaire et création de l'association NATALIE. Dès la rentrée de septembre, 35 enfants fréquentent tous les jours la cantine.
- N°45 Février 2007 ▶ Le 8 janvier 2007, l'association NATALIE s'installe dans ses nouveaux locaux rue Louis Papis.
▶ L'association des jeunes sapeurs-pompiers a vu le jour le 1^{er} septembre 2006 avec une vingtaine de jeunes âgés de 10 à 16 ans.
▶ Inauguration du skate parc et du city stade derrière le gymnase.
- N°48 Février 2008 ▶ L'association NATALIE a proposé aux ados des ateliers chants en partenariat avec la chaise musicale et un atelier GRAFF à l'arrêt de bus de Tucquegnieux village.
- N°51 Octobre 2008 ▶ L'OMS et l'association NATALIE, dans le cadre des animations vacances, ont proposé un tournoi de streetball pour les ados.
- N°52 Décembre 2008 ▶ Mise en place d'un atelier théâtre animé par Thierry Sbernardori.

- N°57 Avril 2010 ▶ Plusieurs associations sportives ont vu le jour à Tucquegnieux : Ecole de modélisme, F.S.G.T boxing club de Tucquegnieux, Footballeurs vétérans Trieux-Tucquegnieux.
- N°58 Juin 2010 ▶ Festival « tout pour tous » organisé par l'association la chaise musicale.
- N°59 Septembre 2010 ▶ Course de L'OMS : les 10 km de Tucquegnieux.
- N°62 Juin 2011 ▶ Le "Club Rencontre" à Tucquegnieux compte 80 adhérents qui se retrouvent dans la salle Louis Frassinetti pour participer à des lotos, concours de belote et à des repas conviviaux.
- N°63 Octobre 2011 ▶ Nouveau club de gymnastique à Tucquegnieux « l'Impulsion Tucquenoise ».
- N°66 Juillet 2012 ▶ Atelier avec la bibliothèque et l'association NATALIE sur le thème « Egalité, fraternité, agissez ».
▶ Café débat sur l'immigration : nombreux témoignages et souvenirs sur l'histoire du pays haut.
- N°69 Mars 2013 ▶ Au stade de France avec l'OMS : retransmission du match France/Allemagne.
- N°70 Juillet 2013 ▶ Aménagement d'un jardin des sens par le périscolaire l'Association NATALIE.
▶ Rendez-vous intercommunal, concerts gratuits à la halle de Landres organisés par ARE Thioassane.
- N°71 Octobre 2013 ▶ Concert musiques et chansons traditionnelles italiennes Bella Ciao.
- N°74 Juin 2014 ▶ 1^{er} Concours photos organisé par la commission culture « Tucquegnieux, ma ville... mes photos ».
Fusion des clubs de foot : le FC Tucquegnieux et le SC Trieux ont fusionné pour devenir l'ASTT.
- N°76 Décembre 2014 ▶ Centenaire de la guerre 14/18 en musique interprétée par les élèves de l'école intercommunale de musique du Pays haut.
- N°80 Décembre 2015 ▶ Beaujol'livres organisé par la commission culture au Kibboutz avec une douzaine d'auteurs lorrains.
- N°81 Avril 2016 ▶ Sortie ski pour l'association NATALIE sur les pistes de LISPACH à la Bresse.
- N°82 Juillet 2016 ▶ L'association NATALIE a fêté ses 10 ans. À cette occasion, plusieurs activités parents/enfants ont été proposées : course d'orientation, concours de cake salé, fabrication de fusée à eaux, robotique, couture.
▶ Anniversaire des 100 ans de la Bataille de Verdun avec un lâché de ballon.
- N°85 Mars 2017 ▶ Exposition sur les 3 guerres « 1870, 1914, 1939 » par l'association « Lorraine 44 memory group ».
- N°86 Juillet 2017 ▶ Fête de la musique au Kibboutz avec des groupes locaux.
▶ Le collège « Joliot Currie » récompensé, les élèves se sont vus remettre le trophée de la démarche de développement durable.
- N°88 Décembre 2017 ▶ Rassemblement des enfants des mineurs.
- N°90 Juillet 2018 ▶ 1^{re} chasse aux œufs organisée par le comité des fêtes.
- N°91 Décembre 2018 ▶ Création du club de marche « la marche Tucquenoise ».
- N°92 Décembre 2018 ▶ Concert à la salle municipale dans le cadre des rencontres sociales.
▶ Collège : dans le cadre du dispositif départemental « égalité, fraternité, agissez » découverte du Sénégal et du Walof.
- N° 94 Juillet 2019 ▶ Hommage aux femmes de mineurs.
- N°97 Juillet 2020 ▶ Challenge Albert Thurtle organisé par l' A.S.T.T.
▶ Inauguration du city stade au parc de Brabant.
▶ Élections municipales : après 25 années de mandat, Simon STACHOWIAK cède sa place à Marianne DELLA NOCE – WAWRZYNIAK.
- N°98 Novembre 2020 ▶ La chaise musicale fête ses 15 ans ; concerts et spectacles jeunes publics.
▶ Exposition de photos des années 1920-1940.

STOP AUX NUISANCES SONORES

Malgré nos publications répétées contre les nuisances sonores, nous constatons malheureusement encore beaucoup d'actes d'incivilité au sein de la commune.

Avec les beaux jours, nous avons tendance à nous retrouver en famille ou entre amis autour d'un bon barbecue... mais n'oublions pas que nos voisins n'ont pas spécialement envie de partager notre musique, nos chansons et nos cris de joie... MERCI de les respecter !

QU'EST-CE QUE LE TAPAGE NOCTURNE ?

De 22 heures à 7 heures du matin toute nuisance sonore dans un lieu public ou privé, (musique forte, bruits de pas, cris, éclats de

voix, jeux bruyants, aboiements,...) est considérée comme du tapage nocturne. Et contrairement à la journée, le bruit n'a pas à être répété, intense ni à durer pour être une infraction.

QUE RISQUENT LES VOISINS TROP BRUYANTS AUTEURS DE TAPAGE NOCTURNE ?

Si la gendarmerie constate le tapage nocturne, les auteurs pris sur le fait s'exposent à une amende forfaitaire de 68 euros (sous 45 jours) de 180 euros (passé 45 jours).

QUE FAIRE EN CAS DE TAPAGE NOCTURNE ?

- ▶ Allez voir le voisin tapageur et expliquez lui calmement la gêne que vous subissez.
- ▶ Si le dialogue échoue, appelez la gendarmerie pour faire constater le trouble.
- ▶ Vous pouvez également lui envoyer un courrier simple puis en recommandé pour garder des écrits.
- ▶ Si l'auteur du tapage est un locataire, vous pouvez informer son bailleur qui devra faire cesser les troubles.
- ▶ Faites appel à un huissier pour constater le trouble de voisinage.
- ▶ En dernier recours, saisissez la justice.



RAPPEL DES HORAIRES DE BRICOLAGE ET JARDINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- ▶ Le jours ouvrables de 8h00 à 20h00
- ▶ Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- ▶ Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00





LE PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en Parcours Emploi Compétences (PEC).

Dans le cadre du plan «**1 jeune, 1 solution**», ce dispositif s'adresse aux jeunes les plus éloignés du marché de l'emploi, âgés de 16 à 25 ans révolus, et aux jeunes reconnus travailleurs handicapés, jusqu'à 30 ans inclus.

Il a pour objectif de développer, dans le cadre d'une activité professionnelle, des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours (employeur du secteur non marchand uniquement). Dans le cadre du PEC Jeunes, le salarié

bénéficie d'un contrat de travail :

- ▶ CDD ou CDI avec un minimum hebdomadaire de 20 heures.
- ▶ D'une durée minimale de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois.

Pour savoir si vous êtes éligible, adressez-vous à un conseiller de Pôle emploi, missions locales ou Cap emploi).

- ▶ Pour tout autre renseignement, s'adresser au CCAS de la Mairie – Permanences tous les mardis après-midi – **Tél. 03 82 21 32 65**



SORS, PARTAGE, OSE... TROUVE-TOI !

Si vous connaissez et vous inquiétez pour un(e) jeune de 16 à 30 ans qui a l'air perdu(e), sans repères, isolé(e), Contactez :

✉ spott54150@gmail.com
 f www.facebook.com/SPOTT-100710505132450

PERMANENCES CCAS

Il n'y aura pas de permanence du CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) en Mairie pendant le mois d'août.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter une assistante sociale à la Maison départemental des solidarités à Piennes

Tél. 03 82 21 92 31 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (fermé lundi après-midi).

SERVICE D'ACCUEIL UNIQUE DU JUSTICIABLE (SAUJ)



Service d'accueil centralisé et point d'entrée procédural où toute personne peut :

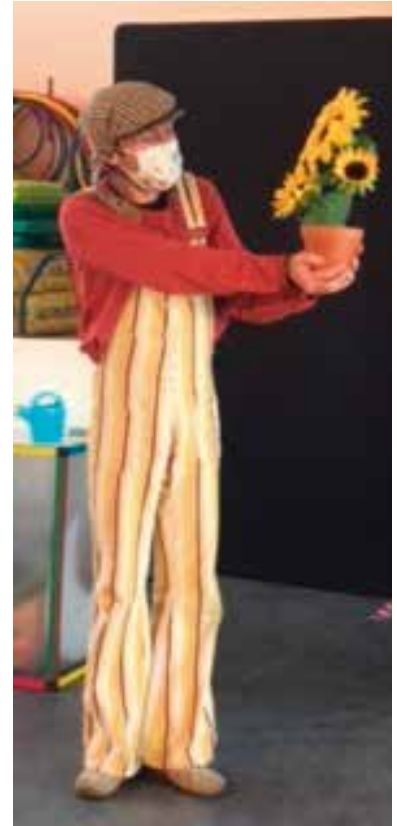
- ▶ Obtenir des informations sur les procédures en général,
- ▶ Introduire une demande ou une requête (sans représentation obligatoire d'un avocat),
- ▶ Avoir la possibilité de recourir à des modes diversifiés de résolution des conflits (conciliation, médiation),
- ▶ Accéder à des informations d'une affaire le concernant en particulier,
- ▶ Effectuer des actes de procédure pouvant relever d'une autre juridiction.

	Service d'accueil de LONGWY	Service d'accueil de BRIEY
Horaires	Du lundi au vendredi De 8h45 à 12h00 et 13h15 à 16h00	Du lundi au vendredi De 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30
Téléphone	03 82 24 29 27	03 82 47 56 00
E-mail	Accueil.cph-longwy@justice.fr	Accueil.tj-val-de-briey@justice.fr
Adresse postale	SAUJ de Longwy Conseil de prud'hommes de Longwy 18 rue du Colonel Merlin 54400 LONGWY	SAUJ de Val de Briey Tribunal judiciaire de Val de Briey 4 rue du Maréchal Foch CS 20139 54150 VAL DE BRIEY



SPECTACLE À L'ÉCOLE MATERNELLE

La Compagnie "Bulles de Rêve" a fait rêver les Petits et les Grands autour d'un magnifique spectacle plein de poésie et de féeries sur le thème des saisons.



SORTIE AU PARC FORÊT'VASION

Sortie du 18 juin au parc Forêt'Vasion à Sivry Sur Meuse où les enfants ont réalisé un parcours dans les arbres et un sentier pieds nus. Le tout dans une magnifique forêt.



QUAND LE THÉÂTRE VIENT À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

C'est tout en respectant les strictes contraintes sanitaires que les élèves des classes de CP et CP-CE1 ont pu assister à la représentation de « Cours, Johnny cours !! » jouée à l'école par la compagnie LES ORTIES.

Les petits spectateurs ont écouté l'adaptation remarquable du livre « Tu peux toujours courir ! » traitant de la différence entre une enfant précoce et un enfant ayant d'autres compétences qu'intellectuelles.

Le texte a été écrit par Jo Hoestlandt, auteure réputée en littérature jeunesse et qui fait le bonheur des élèves puisqu'elle entretient avec eux une correspondance.

Parallèlement, les élèves de CP, CP-CE1 et du dispositif ULIS participent à des ateliers chaque lundi après-midi.

Les objectifs sont multiples : accéder au théâtre, en connaître les différentes formes et comprendre son fonctionnement,



susciter le goût pour la littérature jeunesse, développer des compétences langagières : raconter, débattre...

Mais les enseignants travaillent également des compétences d'ordre civique et moral en traitant du respect de la différence, du dépassement des aprioris et du consentement. Ainsi, Patrice Ancel du « Théâtre du paradis », Mme Meyer, bibliothécaire municipale, et membres de l'équipe enseignante se relaient d'un groupe à l'autre pour initier les enfants à ces arts.



LES INTERVENANTS

- ▶ **M. MERCIER**
Compétences langagières : verbalisation par des saynètes.
- ▶ **M. ANCEL**
Exprimer ses émotions (accord/refus) et comprendre celles des autres en jouant au théâtre.
- ▶ **M^{me} MEYER et M^{me} BLAISE**
Découverte culturelle de l'objet-livre et compréhension d'une histoire écoutée.
- ▶ **M. KASTROPIL**
Apports culturels divers sur le monde du théâtre.
- ▶ **M^{me} ALVARO**
Manifester sa compréhension de l'écrit en utilisant maquette et marionnettes.
- ▶ **M^{me} PRINTZ**
Créer un théâtre d'ombres en sélectionnant les informations essentielles pour raconter une histoire.





PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES DE PRIMAIRE

La convention qui liait la commune au Syndicat Mixte des Transports du Bassin de Briey (ST2B) pour la prise en charge du transport des élèves de l'école primaire domiciliés à moins de 3 km de leur établissement scolaire est arrivée à échéance le 30 juin 2021.



Le Conseil Municipal de Tucquegnieux a délibéré pour une prise en charge total de ces transports par la commune. Le coût de cette action s'élève à environ 9000 € pour l'année scolaire.

Pour mémoire le transport des élèves de primaire pour la pause méridienne est également pris en charge par la municipalité. En ce qui concerne le transport des collégiens, une participation des familles à hauteur de 99 € annuel

a été mis en place pour l'année 2021-22. Pour information, le cout total des transports s'élève à 35000 € par année scolaire.

INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE - RÉSEAU LE FIL

Tous les élèves de l'école primaire empruntant le bus pour se rendre à leur école **doivent s'inscrire ou renouveler leur inscription** sur le site internet www.reseaufil.fr. Les inscriptions sont ouvertes en ligne **du mardi 01 juin au 09 juillet**.

Si vous possédez déjà un compte "famille" il est important de ne pas créer de "NOUVEAU compte", auquel cas vos demandes ne pourront être traitées.

Passée cette date, toute inscription devra être faite à la boutique LE FIL, Place Raymond Poincaré à BRIEY.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de



14h00 à 17h00.

En cas de difficulté lors de l'inscription ou du renouvellement par internet, la famille peut contacter la Boutique LE FIL au **0800 710 054** (appel gratuit) ou par mail : contact@reseaufil.fr Les enfants empruntant uniquement les transports sur la plage méridienne, n'ont pas à s'inscrire au Réseau LE FIL.

RENTRÉE À L'ÉCOLE MATERNELLE EN 2 TEMPS

La prochaine rentrée à l'école maternelle pour les enfants nouvellement scolarisés se fera sur 2 jours.

Les enfants de petite section (PS) dont le nom de famille commence par les lettres de A à G, rentreront le 1^{er} jour, jeudi 2 septembre, avec les TPS.

Le lendemain, vendredi 3 septembre, tous les enfants seront présents à l'école.

Une dizaine de jours avant la reprise, un courrier sera envoyé aux parents pour plus d'informations sur le déroulement de la rentrée.



3 À 12 ANS | ANNÉE 2021-2022

PÉRISCOLAIRES & EXTRASCOLAIRES

MODALITÉS

Pour l'année scolaire 2021-2022, il est nécessaire de constituer un dossier d'inscription qui sera à remplir sur place aux permanences indiquées ci-dessous :

- ▶ Fiche d'inscription annuelle : renseignements famille et enfant inscrit,
- ▶ Fiche sanitaire,
- ▶ Justificatifs barème tarification (voir ci-dessous).
- ▶ Signature du règlement de l'établissement
- ▶ Cotisation annuelle (20€)

PERMANENCES D'INSCRIPTIONS AVANT LA RENTRÉE SCOLAIRE

- Jeu. 26 Août 2021** de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Ven. 27 Août 2021** de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Lun. 30 Août 2021** de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Mar. 31 Août 2021** de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Mer 1^{er} Sept 2021** de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

GRILLE DE TARIFICATIONS FAMILIALES

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES			MATIN	MIDI	SOIR 1H30	SOIR 1H
Habitants Tucquegnieux Mairy Mainville	Ressortissants régime général et fonctionnaires salariés de l'Etat	QF 0 à 1000€	1,15 €	6,55 €	2,30 €	1,55 €
		QF >1000€	1,25 €	6,65 €	2,60 €	1,65 €
	Autres (MSA)	QF 0 à 1000€	1,45 €	7,25 €	3,05 €	2,05 €
		QF >1000€	1,55 €	7,35 €	3,20 €	2,15 €
Extérieurs Tucquegnieux	Ressortissants régime général et fonctionnaires salariés de l'Etat	QF 0 à 1000€	1,35 €	6,60 €	2,75 €	1,85 €
		QF >1000€	1,40 €	6,90 €	3,05 €	2,05 €
	Autres (MSA)	QF 0 à 1000€	1,75 €	7,55 €	3,50 €	2,35 €
		QF >1000€	1,85 €	7,65 €	3,65 €	2,45 €

Ce tableau tient compte de l'aide de la CAF déjà déduite !

- (1) Famille dont les deux parents sont ressortissants du régime général, même si elles ne perçoivent pas de prestation de la CAF
- (2) Familles dont les deux parents sont du régime agricole qui perçoivent ou non les prestations familiales de leurs propres régimes ou familles dont les deux parents travaillent au Luxembourg ou en Belgique.
- (3) Quotient Familial = 1/12^e du revenu imposable + prestations familiales / nombre de parts : Fournir impérativement justificatif qui atteste de votre quotient familial en cours. Sans justificatif, le tarif le plus fort sera appliqué !

Dans tous les cas : fournir impérativement une attestation de droits caf 2021 ou une attestation carte vitale à jour où figurent le nom et prénom du/des enfant(s)

POUR INSCRIRE VOS ENFANTS À CES PERMANENCES, VOUS MUNIR DE :

1 Justificatif barème

tarifications familiales :

- ▶ Pour les allocataires CAF : L'attestation de droit (année 2021) CAF où figurent le ou les enfants avec indication du quotient familial.
- ▶ Pour les non allocataires CAF : L'attestation de la carte vitale de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie où figurent le ou les enfants (pour justifier le régime général auquel vous appartenez) + justificatifs pour le quotient familial.

2 Du carnet de santé ou/et vaccinations pour

joindre les copies des vaccins à la fiche sanitaire (obligatoire pour chaque enfant),

3 Du règlement du séjour obligatoire à l'inscription

(à l'ordre de l'association NATALIE) : Les chèques vacances ANCV et titres CESU sont acceptés pour tous les types d'accueils.

Association NATALIE

4 A rue Louis PAPI 54640 TUCQUEGNEUX
Tél : 03 82 20 41 44 / 06 66 90 86 40
Mail : association.natalie@orange.fr



**BAREME PARTICIPATION FAMILIALE
ADHESION ANNUELLE A L'ASSOCIATION PAR FAMILLE : 20.00 €**

			GRILLE DE TARIFICATIONS FAMILIALES			
Accueil de Loisirs ÉTÉ			Journée avec repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas	Tarif à la semaine
Habitants Tucquegnieux Mairy Mainville	Ressortissants régime général et fonctionnaires salariés de l'Etat	QF 0 à 1000€	13,50 €	11,00 €	9,00 €	65,00 €
		QF > 1000€	14,50 €	12,00 €	10,00 €	69,00 €
	Autres Régimes (MSA)		17,50 €	15,00 €	12,00 €	85,00 €
	Si Bénéficiaires ATL*		9,70 €	9,10 €	7,10 €	46,00 €
Extérieurs	Ressortissants régime général et fonctionnaires salariés de l'Etat	QF 0 à 1000€	15,50 €	13,00 €	11,00 €	75,00 €
		QF > 1000€	16,50 €	14,00 €	12,00 €	79,00 €
	Autres (MSA)		19,50 €	17,00 €	14,00 €	95,00 €
	Si Bénéficiaires ATL*		11,70 €	11,10 €	9,10 €	56,00 €

*pour les bénéficiaires de l'ATL (QF<800€) les aides forfaitaires de 3.80€ par jour, 1.90€ par ½ journée, 19€ pour la formule 5 jours et 10.00€/jour pour un mini séjour sont à déduire du prix du séjour.

(1) - Famille dont les deux parents sont ressortissants du régime général, même si elles ne perçoivent pas de prestation de la CAF

Dans tous les cas : fournir impérativement une attestation de droits caf 2021

(2) Familles dont les deux parents sont du régime agricole qui perçoivent ou non les prestations familiales de leurs propres régimes ou familles dont les deux parents travaillent au Luxembourg ou en Belgique.

(QF) Quotient familial = 1/12ème du revenu imposable + prestations familiales / nombre de parts : Fournir impérativement un justificatif qui atteste de votre quotient familial en cours. Sans justificatif, le tarif le plus fort sera appliqué !

Le paiement du séjour se fait impérativement à l'inscription

Une attestation de paiement servant de facture ne sera fournie que sur demande.

L'association NATALIE accepte les chèques vacances de l'ANCV ainsi que les titres CESU.



Le centre de loisirs est organisé par l'association NATALIE.

Du Mercredi 7 Juillet au Vendredi 13 Août 2021

De 3 à 12 ans

FONCTIONNEMENT ET HORAIRES

	ARRIVEE ECHELONNEE	DEPART ECHELONNE
JOURNEE COMPLETE	de 7H30 à 9H00	17H30 à 18H30
DEMI-JOURNEE MATIN	de 7H30 à 9H00	11H45 à 12H00
DEMI-JOURNEE APRES-MIDI	de 13H30 à 14H00	17H30 à 18H30

EQUIPE D'ENCADREMENT

Vos enfants seront encadrés par une équipe soucieuse de leur sécurité et bien être. Notre équipe est composée du personnel permanent de l'association (Manu, Cinderella, Audrey, Mary). Et d'une équipe de vacataires (Marie, Antoine, Emmanuelle, Laureen, Flavie)

Pour plus d'informations, le projet pédagogique du centre est consultable sur simple demande au bureau de direction de l'association NATALIE.

Tu as entre 3 et 12 ans, tu souhaites passer de bons moments cet été, alors vient nous retrouver ! Les animateurs proposeront des activités diverses et variées (activités artistiques, manuelles, sportives...)

Les enfants seront accueillis en journée complète ou demi-journée avec ou sans repas.

Pour chaque semaine, l'équipe d'animation a choisi une thématique :

Semaine 1 : Tous au sport (roller, boxe éducative, tournoi multisport, jeux collectifs)

Semaine 2 : Nature et environnement (plantation, bingo nature, grand jeu la fleur du sourire, mosaïque nature)

Semaine 3 : C'est pas sorcier (activités scientifiques, lanterne volante, bougies parfumées, volcan)

Semaine 4 : Départ en vacances, bienvenue au camping (Préparation spectacle, chant danse de l'été, décor...)

Semaine 5 : Voyage dans le temps : (fouilles archéologiques, olympiades antiques, tissage, Amulettes Egyptiennes)

Semaine 6 : La fête foraine : cuisine pomme d'amour, kermesse géante, mini casino...)

Plusieurs sorties sont également prévues (Jardin de Laquenexy, Ferme de Woimbey, Fête des enfants, Base de loisirs de Pierre Percée, Parc Argonne découverte, Base de loisirs de SOLAN)



Direction régionale
et départementale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale (DRDJSCS)



TUCQUEGNIEUX

16 AU 20 JUILLET

FETE PATRONALE QUARTIER DE LA MARINE

Organisée par
L'Association de Rêchettes Tucquenoise

L'ECOLE ALBERT LEBRUN
Rue Amedee Lamotte

Vendredi 16 Juillet

A partir de 17h

- Concours de Pétanque
En Doublette
Jet du Cochonnet 18h00
- Buvette et Restauration sur place

Samedi 17 Juillet

A Partir de 15h

- Remise de tickets Gratuits aux enfants pour la fête
Offerts par la Municipalité et Le Comité des Fêtes

- Concert 20h00
- Concours de Quilles
- Buvette et Restauration sur place

Lundi 19 Juillet

A partir de 17h

- Concours de Pétanque
En Doublette
Jet du Cochonnet 18h00
- Buvette et Restauration sur place

Dimanche 18 Juillet

A partir de 10h00

- Concours de Quilles

- Repas avec Menu à 13€
(Cuisses de Grenouille, Fromage, Dessert, Café)
A Partir de 12h00

Sur Réservation

Mairie 03 82 21 32 65
Kader 06 86 24 40 27

Mardi 20 Juillet

A partir de 17h

- Concours de Quilles
- Rampeaux 20h Précises
- Buvette et Restauration sur place

- Buvette et Restauration sur place



NAISSANCES

- ▶ **Lucien, Bruno, Alain JANOWSKI** né le 30 avril 2021
- ▶ **Tahys DA SILVA** né le 13 juin 2021
- ▶ **Antoine, François MARTIN** né le 28 mai 2021

La commission de l'information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux parents et souhaitent la bienvenue aux nouveaux né(e)s.

MARIAGES

- ▶ **Bérangère DERDA et Axel, Junior HADANGUE** mariés le 20 mars 2021
- ▶ **Jésabel, Blandine SABBA et Christian, Clément, Yannick TANNEUR** mariés le 3 avril 2021
- ▶ **Gaëlle SCHWEIKERT et Damien BLAISE** mariés le 29 mai 2021

La Commission de l'Information et le Conseil Municipal Présentent leurs sincères félicitations et leurs voeux de bonheur aux jeunes mariés.

DÉCÈS



- ▶ **Julianna RONZANI** décédée le 17 octobre 2020
- ▶ **Daniel DUL** décédé le 14 mars 2021
- ▶ **Léocadia SWIATEK** décédée le 11 mars 2021
- ▶ **Denise THENIERE** décédée le 3 avril 2021
- ▶ **Dalmiro CECCARELLI** décédé le 10 mars 2021
- ▶ **Marylène TAVELLA** décédée le 8 mai 2021
- ▶ **André COLOMBO** décédé le 18 mars 2021
- ▶ **Adriana BIAGIOTTI** décédée le 13 mai 2021
- ▶ **Guy, Roger BERTIN** décédé le 26 mai 2021
- ▶ **Rodolphe MARTIN** décédé le 31 mai 2021
- ▶ **Yvonne ZMUDA** décédée le 24 mars 2021
- ▶ **René DONDELINGER** décédé le 7 juin 2021
- ▶ **Marie-Thérèse TAUVERON** décédée le 24 mars 2021
- ▶ **Colette JOZWIAK** décédée le 23 juin 2021
- ▶ **Michel NOVAK** décédé le 27 mars 2021

La commission de l'information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères condoléances à toutes les familles

Ne sont publiés dans cette rubrique que les avis pour lesquels nous avons eu l'autorisation de la famille.

LA MAIRIE DE TUCQUEGNIEX VOUS INFORME ET VOUS ALERTE GRÂCE À PANNEAUPOCKET



- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket** 
- 2 Recherchez votre commune Tucquegnieux (54640)
- 3 Cliquez sur le  à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

**100%
GRATUIT**

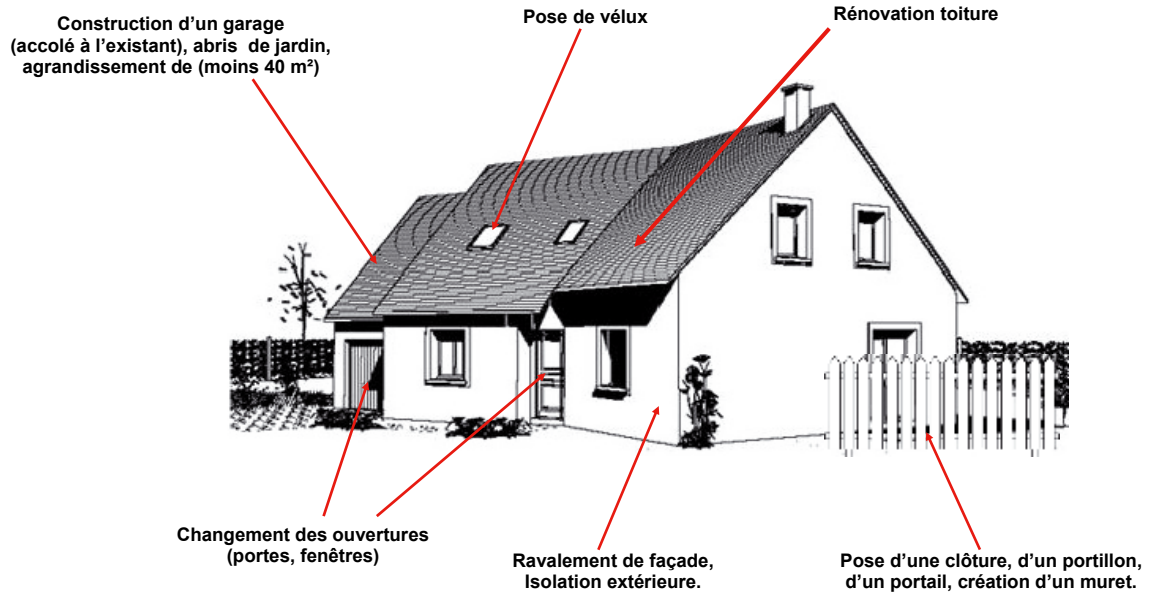
**100%
ANONYME**

**0%
PUBLICITÉ**

Disponible aussi
sur votre ordinateur
app.panneaupocket.com



TRAVAUX AVEC UNE DECLARATION PREALABLE (Imprimé CERFA N°13703*05)



Si vous projetez d'effectuer certains travaux sur votre propriété :

- Agrandissement, constructions d'un garage, d'un abri de jardin.
- Construction d'une piscine.
- Rénovation de toiture, pose de vélux.
- Changement de portes et de fenêtres.
- Ravalement de façade, isolation extérieure.
- Construction d'un muret.
- Pose de clôture, de portail.

Vous devrez, selon l'importance des travaux, déposer une Déclaration Préalable (DP) ou un Permis de Construire (PC) en Mairie. Vos dossiers seront ensuite instruits par la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut (CPH), service urbanisme à Piennes (voir coordonnées ci-dessous).

Important : la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux est un document déclaratif et obligatoire, à remettre au service urbanisme de la mairie. Il atteste l'achèvement des travaux conformément à la demande préalable (DP, PC ou Permis de démolir).

Ce document vous sera demandé par le notaire en cas de vente du bien.

INFORMATIONS

La déclaration préalable est nécessaire pour les constructions ayant une surface de plancher ou emprise au sol ne dépassant pas les 40 m² et qui ne porte pas la surface de plancher au-delà de 150 m² (seulement en zone U du PLU). Pour savoir, s'il vous faut déposer une déclaration préalable ou un permis de construire il vous suffit de compléter l'imprimé « Fiche d'aide de calcul de la surface de plancher et la surface fiscale. Cet imprimé est disponible en mairie.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter les services de l'urbanisme
• de la Mairie Tél. 03.82.21.32.65
• de la Communauté de Communes CPH à Piennes Tél. 03.82.21.73.11



MAIRIE DE TUCQUEGNIEX

OUVERTURE AU PUBLIC

- ▶ Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 14h00-17h30
- ▶ Le samedi : 8h30 - 12h00

☎ 03 82 21 32 65 - f Mairie de Tucquegnieux

✉ contact@mairie-tucquegnieux.fr

🌐 www.tucquegnieux.mairie54.fr

RENDEZ-VOUS : Madame le Maire reçoit sur rendez-vous tous les mardis après-midi sauf juillet et août.

Le C.C.A.S tient une permanence dans les locaux de la Mairie tous **les Mardis de 14h00 à 16h00**.

Il est là pour accueillir toute personne ayant besoin d'information, d'aide ou de soutien, avec sollicitude et discrétion. Le Centre Communal d'Action Sociale a pour mission d'orienter, d'aider les personnes qui se trouvent en situation de précarité économique ou d'exclusion sociale. Il accompagne dans les démarches vers les dispositifs existants de divers dossiers.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

GDF SUEZ

- ▶ Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33
- ▶ Raccordement au gaz naturel : 09 69 36 35 34
- ▶ Contrat de gaz naturel ou d'électricité Gaz de France
- ▶ Dolce Vita : 09 69 36 35 34
- ▶ www.dolcevita.gazdefrance.fr

ENEDIS

Accueil dépannage : 09 72 67 50 54

TELEDISTRIBUTION

En cas de panne ou tout problème technique, les abonnés au réseau de télédistribution du SIVU de la Vallée du Woigot, peuvent s'adresser à :
POLYMAG : 03 82 46 03 11

SEAFF

SYNDICAT EAU & ASSAINISSEMENT
DE FONTOY VALLEE DE LA FENSCH
33 rue de Metz BP n° 6 - 57650 FONTOY
03 82 59 10 10

SIRTOM (ordures ménagères) : 03 82 20 22 00

CRW (assainissement): 03 82 21 22 12

CŒUR DU PAYS HAUT (urbanisme) : 03 82 21 73 11
AUDUN-LE-ROMAN : 03 82 21 59 00

ASSISTANTE SOCIALE : sur RDV au 03 82 21 92 31

MISSION LOCALE : sur RDV au 03 82 46 26 61

TUCQUEGNIEX INFOS - JUILLET 2021 - N° 100 - **DIRECTRICE DE LA PUBLICATION** Marianne DELLA NOCE - WAWRZYNIAK - **CONCEPTION ET IMPRESSION** Imprimerie KLEIN **PRÉPARATION/CHOIX DES ARTICLES** Annick ZITELLI, Pierre-Olivier LIEVAIN, Françoise PRUZSINA. - **PHOTOGRAPHIES** Mairie de TUCQUEGNIEX **ADMINISTRATION ET RÉDACTION** Mairie de TUCQUEGNIEX - Dépôt légal n° 504 - Tirage à 1400 exemplaires. Mairie de et à 54640 TUCQUEGNIEX 03 82 21 32 65



LA PAROLE AUX TUCQUENOIS

La parole vous est donnée, n'hésitez pas à nous faire part de toutes vos remarques et suggestions pour l'amélioration de la qualité de vie dans notre ville.

Coupon à transmettre en Mairie

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____
